



LE PAYS HORLOGER

PETR DU PAYS HORLOGER

- ZA du Bas de la Chaux – 16 Rue des Dolines –
BP 13100
25503 Morteau Cedex

COMITÉ DU PETR

Réunion du Jeudi 06 Mai 2021 à Les Fontenelles à 19h00

- Compte-rendu -

Présents :

- Mesdames Boiteux, Miseré, Mollier, Rambaud, Rognon
- Messieurs Bertin, Bôle, Bonvalot, Cuenot, Frigo, Gaiffe, Godin, Jacquet, Leroux, Ligier, Martin, Mougin, Robert, Vaufrey, Villemain.

Absents excusés :

- Mesdames Pilot, Redoutey, Vuillemin
- Messieurs Loichot, Pantel.

Madame Elisabeth Redoutey donne procuration à Monsieur Jean-Noël Cuenot.
Madame Christelle Vuillemin donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Frigo.

Observateurs :

- Messieurs Yannick Nancy, Directeur, Maxime Delavelle, chargé de mission milieux naturels
- Mesdames Tania Jalocha, chargée de mission urbanisme et Inès Maire-Amiot, chargée de mission transition énergétique et mobilités

Monsieur le Président ouvre la séance.

Le comité valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente : 04 mars 2021.

Approbation à l'unanimité.

Monsieur Gilles Robert a été élu secrétaire.

➤ RECTIFICATION DE LA DELIBERATION DE DISSOLUTION DU PETR

M le Président informe les membres du comité que par courrier du 4 mars 2021, M le Préfet ne verrait que des avantages à ce que nous procédions à une modification de notre délibération 2020-49 relative à la dissolution du PETR.

En effet, nous avons indiqué une concomitance entre l'arrêté de création du syndicat mixte de PNR, la dissolution du PETR et l'arrêté de classement. En réalité il s'agira d'une succession d'arrêtés, nous avons modifié la délibération en ce sens.

Par conséquent, M le Président, proposer de modifier la délibération 2020-49 de la manière suivante :

Vu le CGCT, notamment les articles L 5212-33, L 5211-25-1 et L 5211-26.

Considérant qu'un syndicat peut être dissous par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres ;

Considérant que le syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger se verra transférer les missions du PETR du Pays Horloger tel que décrit dans ses statuts aux articles 3-B et 3-C ;

Le comité syndical, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Décide la dissolution du syndicat ~~à compter de la date d'effet de~~ suite à l'arrêté de classement du Parc naturel régional du Doubs Horloger valant création du syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger
- Accepte les conditions de liquidation du syndicat, telles que décrites ci-après :
 - L'ensemble des biens, droits et obligations du PETR du Pays Horloger sont transférés au Syndicat mixte à la carte du Parc naturel du Doubs Horloger.
 - Les résultats comptables, l'actif et le passif du PETR du Pays Horloger feront lors de la création du syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger l'objet d'une délibération spécifique actant le compte administratif de l'année en cours et déterminera le montant exact du passif et de l'actif qui seront transférés.
 - Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale. La substitution de personne morale aux contrats conclus par le PETR n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant.
 - L'ensemble des personnels du PETR est réputé relever du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.
- Autorise le Président à saisir l'ensemble des organes délibérants des collectivités membres du syndicat pour qu'ils se prononcent à la fois sur le principe de la dissolution et sur les conditions de liquidation proposées.
- Sollicite auprès de Monsieur le Préfet du Doubs, l'arrêté de dissolution du PETR du Pays Horloger ~~à la date de~~ **suite au** classement du PNR du Doubs Horloger et ~~à la de~~ création du syndicat mixte à la carte de Parc naturel régional du Doubs Horloger.

Approbaton à l'unanimité.

➤ AVENANT 2021 AVEC L'AUDAB : PROGRAMME DE TRAVAIL

Cet avenant s'inscrit dans la convention d'engagement réciproque 2020-2022 qui prévoit un avenant financier annuel.

Il porte attribution d'une subvention d'un montant de 62 000 € au regard du programme de travail de l'agence.

Ceci entendu, le comité syndical autorise M le Président à signer l'avenant financier 2021 à la convention d'engagement réciproque 2020-2022.

Approbation à l'unanimité.

➤ AVENANT FINANCIER 2020 DU CONTRAT DE RURALITE

M le Président indique que le contrat de ruralité 2017 – 2020 s'est achevé en 2020, il est amené à être remplacé par les CRTE.

Les projets retenus au titre du contrat de ruralité :

- Réhabilitation gymnase Morteau – 94 500 €
- Restructuration des locaux administratifs situés dans l'hôtel de ville – 98 935,75 €

Projet soutenu dans le cadre d'une enveloppe DSIL complémentaire :

- Ecole de Maîche – 1 500 000 €

Ceci entendu, le comité syndical autorise M le Président à signer l'avenant financier 2020 au contrat de ruralité.

Approbation à l'unanimité.

➤ PÔLE DES MICROTECHNIQUES : PARTICIPATION ANNUELLE

Monsieur le Président rappelle que le Pôle de compétitivité des Microtechniques est basé à Besançon. Le Pays Horloger en est membre fondateur. La vocation initiale des Pôles est le transfert de technologie et le lien entre le monde de la recherche et le monde de l'entreprise.

Il reçoit le soutien des collectivités (Région, GBM, PMA, Pays Horloger) et de l'Etat pour assurer cette mission.

Notre participation est de 3000 €/an (0,3 % du budget). Une dizaine d'entreprises du Pays Horloger sont adhérentes au Pôle.

La présente demande porte sur les années 2020 et 2021.

L'objectif que nous nous sommes fixé est de consolider ce partenariat, moins actif ces dernières années, à travers Territoire d'Industrie.

Ceci entendu, le comité syndical décide :

- D'accorder une subvention de 6000 € pour les années 2020 et 2021.
- De désigner M Cédric Bôle pour le représenter dans les instances du Pôle de compétitivité des Microtechniques.

Approbation à l'unanimité.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS

Le programme de travail du CEN porte sur 3 espaces :

- Prairies et pelouses sèches de Pilatre au Bizot (25PILAT)
- Pelouse sèche de « Chez France » à Charquemont (25FRANC)
- Pelouses sèches de la Raie aux Fins (25LARAI)

Nature des travaux	Pays Horloger	
A Coordination et concertation		
Sur chacun des trois sites : Réunions de travail régulières avec les partenaires. Rédaction d'un bilan d'activités. Élaboration du programme 2022 en liaison avec les partenaires	1 010,80€	30%
C Documents de gestion		
Validation par le conseil scientifique du plan de gestion de l'entité cohérente de gestion (ECG).	190,10€	30%
I Suivis		
Suivi de l'impact du pâturage sur les sites des Fins et de Charquemont.	483,50€	30%
K accueil de public et animations pédagogiques		
Organisation d'une balade contée en partenariat avec les gazouillis du plateau. Organisation d'une animation grand public sur la site de Charquemont.	534,10€	45%
TOTAUX	2 218,50€	33%

Ainsi que sur les tourbières et zone humide associée « Les Seignes » à Grand'Combe-Châteleu 2020/2021.

Nature des travaux	Pays horloger	
A Coordination et concertation 2020		
Réunion informations auprès des élus et partenaires.	186,50€	19%
Animation foncière sur les parties non agricoles	163,00€	18%
Finalisation du plan de gestion	754,50€	18%
<i>Sous totaux 2020</i>	<i>1 104,00€</i>	<i>18%</i>
A Coordination et concertation 2021		
Réunion de travail avec les partenaires. Rédaction d'un bilan d'activités. Organisation de réunions collectives autour des problématiques agricoles en lien avec la préservation des populations de <i>Coenonympha tullia</i> .	684,50€	30%
<i>Sous totaux 2021</i>	<i>684,50€</i>	<i>30%</i>
TOTAUX	1 788,50€	22%

Pelouses sèches du second plateau du Doubs	2218,5€
Tourbières et zone humide associée « Les Seignes » à Grand'Combe-Châteleu	1788,5€
Total	4007 €

Ceci entendu, le comité syndical décide d'accorder une subvention de 4007 € pour l'année 2021.

Approbation à l'unanimité.

➤ DIVERS

- **Rédaction du programme d'actions PNR : Ateliers du 7 au 18 juin 2021**

Cf. note adressée avant la séance.

La mise en œuvre de la démarche d'élaboration présentée lors du comité de mars a commencé. 3 webinaires d'information des nouveaux élus ont eu lieu au mois d'avril, un questionnaire aux communes a été diffusé. Nous sommes encore dans l'attente des réponses de plusieurs communes. La phase suivante d'élaboration collaborative repose sur 7 ateliers que nous vous proposons d'organiser sur une période restreinte :

- Tourisme
- Milieux naturels
- Agriculture et Forêt
- Economie et services
- Culture et patrimoine
- Transition énergétique et mobilité
- Architecture, paysages, urbanisme

Les objectifs de ces ateliers sont de :

- Travailler sur les fiches action précises
- Recueillir les idées des élus et besoins aussi
- Identifier des communes volontaires

Seront invités les délégués des communes et des communautés de communes au PNR, leurs suppléants ainsi que les techniciens des communes et communautés de communes.

Après échange, il est proposé de retenir un horaire de 20h à 22h.

- **Développement éolien**

Cf. note adressée avant la séance.

Actuellement les communes sont très sollicitées par des promoteurs de projets éoliens. Nous avons produit une note avec quelques indications et précautions à prendre dans ce cas. Elle sera diffusée à l'ensemble des communes du Parc.

- **Appel à projet ADEME sur les mobilités**

Cf. note adressée avant la séance.

Mme Maire-Amiot propose de répondre à cet appel à projets pour améliorer le cadre de travail sur les mobilités douces.

Monsieur Cédric Bôle indique que la commune de Morteau a reçu une proposition d'étude pour un schéma vélo ou une aide sur les infrastructures.

Mme Maire-Amiot précise que la proposition de l'ADEME porte sur de la réflexion ou du pré opérationnel. L'infrastructure s'inscrit plus dans les programmes du département ou du plan de relance.

Monsieur Cédric Bôle répond que le dispositif du département s'inscrit dans les centres bourgs et dans un rayon de 8 kilomètres autour. Il a pour but de relier en mobilité douce les lieux de service. Il ajoute par ailleurs qu'il faudra associer des mesures de sensibilisation pour lancer un esprit Parc, peut-on travailler par exemple sur la signalétique ?

Mme Maire-Amiot répond que le département va travailler la grande maille, le Parc pourra intervenir sur une maille un peu plus fine. Le département attend du Parc de faire du lien avec la population. Le Parc a vocation à relayer sur le terrain les politiques en faveur du vélo.

M le Président ajoute que c'est une vraie action Parc. L'ADEME est un de nos partenaires sur ce sujet. C'est une action Parc qui est actée comme prioritaire, l'enjeu est de donner une cohérence entre les projets à l'échelle du PNR, qu'ils soient portés par les communes, le département ou s'inscrivent dans le plan de relance. La commission des mobilités peut travailler sur ce thème-là.

M Bonvalot pose la question des transports à la demande.

M Villemain répond qu'il y a pour le moment une mise en veille sur le territoire de la communauté de communes du pays de Maïche faute de prestataire.

M Robert ajoute que sur le Russey le transport à la demande tourne doucement mais qu'il répond à un besoin. Un bilan de l'existant serait cependant intéressant.

M Bôle ajoute qu'à Morteau le bus municipal présente un budget déficitaire mais rend un service aux personnes âgées. Il est pertinent même s'il répond aux besoins d'un public restreint.

M Jacquet considère qu'il est surtout important de travailler à la cohabitation entre les différents modes.

M Bôle ajoute que la recherche de complémentarité est fondamentale et qu'il faut intégrer aussi dans cette réflexion les mobilités piétonnes.

Monsieur le Président clôture le débat en annonçant que nous répondrons donc à cet appel à projet de l'ADEME et qu'il est important de se positionner en cohérence avec les initiatives départementales sur le territoire du PNR.

- **Lancement du contrat de station**

Monsieur le Président rappelle que le contrat station est maintenant lancé, le diagnostic est en cours et il y aura des nombreux projets à construire dans les 2 ans qui viennent.

- **Conseil d'administration de l'office de tourisme**

Il s'est déroulé plus tôt dans l'après-midi. Les élus s'interrogent sur l'évolution de la masse salariale et sur la représentation du Pays Horloger au sein du Bureau qui apparaît devoir être complétée.

Une réflexion sur les évolutions à apporter à la Taxe de Séjour est également à envisager.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 03 juin sur le territoire de la CCVM

Le Président
Denis Leroux



Une copie de ce compte-rendu est disponible sur <http://www.pays-horloger.fr>